

7 JUILLET 2017. - Arrêté royal portant nomination des membres du Conseil consultatif fédéral des Aînés

PHILIPPE, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 8 mars 2007 créant un Conseil consultatif fédéral des Aînés, l'article 4, § 1^{er}, remplacé par la loi du 18 décembre 2009;

Vu la loi du 20 juillet 1990 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis;

Vu l'arrêté royal du 4 juin 2012 réglant la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif fédéral des Aînés, l'article 2;

Vu les appels aux candidatures publié dans le Moniteur belge du 9 août 2016, du 31 octobre 2016 et du 10 février 2017;

Sur la proposition du Ministre des Pensions et de la Ministre des Affaires sociales et de l'avis des Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. Sont nommés en leur qualité de membres d'organisations compétentes en matière de politique des seniors actives au niveau fédéral :

1^o comme membres effectifs :

- Monsieur Geert MESSIAEN, domicilié à Roulers;
- Madame Naïma REGUERAS RIVAS, domiciliée à Auderghem;
- Monsieur Luc DE CLERCQ, domicilié à Saint-Nicolas;
- Madame Godelieve PATA, domiciliée à Uccle;

2^o comme membres suppléants :

- Monsieur Peter VERNIERS, domicilié à Ganshoren, en tant que suppléant de monsieur Geert MESSIAEN;
- Madame Ellen OPHALVENS, domiciliée à Petegem-aan-de-Leie, en tant que suppléante de madame Naïma REGUERAS RIVAS;
- Monsieur Niek DE MEESTER, domicilié à Malines, en tant que suppléant de monsieur Luc DE CLERCQ;
- Monsieur Theo BAEKE, domicilié à Tamise, en tant que suppléant de madame Godelieve PATA.

Art. 2. Sont nommés en leur qualité de membres d'organisations compétentes en matière de politique des seniors actives dans la région de langue néerlandaise :

1^o comme membres effectifs :

- Monsieur Etienne DE VOS, domicilié à Lombeek-Sainte-Catherine;
- Monsieur Théo BOUSMANS, domicilié à Landen;
- Monsieur Jean DE CLERCQ, domicilié à Wondelgem;
- Madame Maddie GEERTS, domiciliée à Borsbeek;
- Madame Lieve MUS, domiciliée à Bruges;
- Madame Elisabeth GEENEN, domiciliée à Uccle;
- Monsieur Jean-Pierre BAEYENS, domicilié à Ostende;
- Madame Maria VOGELS, domiciliée à Deurne;
- Monsieur Luc VANDEWALLE, domicilié à Dikkebus;
- Monsieur Petrus VAN TITTELBOOM, domicilié à Houtem-Saint-Liévin;

2^o comme membres suppléants :

- Monsieur Roland BERTRAINS, domicilié à Neerlinter, en tant que suppléant de monsieur Etienne DE VOS;
- Monsieur Felix VAN CAKENBERGHE, domicilié à Duffel, en tant que suppléant de monsieur Théo BOUSMANS;
- Monsieur Gilbert RAYMAEKERS, domicilié à La Panne, en tant que suppléant de monsieur Jean DE CLERCQ;
- Madame Maria PEETERS, domiciliée à Louvain, en tant que suppléante de madame Maddie GEERTS;
- Madame Kristel WIJSHOF, domiciliée à Sainte-Croix, en tant que suppléante de madame Lieve MUS;
- Madame Caroline COCQUYT, domiciliée à Grammont, en tant que suppléante de madame Elisabeth GEENEN;
- Monsieur Wilfried DE RIJCK, domicilié à Borgerhout, en tant que suppléant de monsieur Jean-Pierre

BAEYENS;

- Monsieur Joos WAUTERS, domicilié à Puurs, en tant que suppléant de madame Maria VOGELS;
- Monsieur Jef MANNAERTS, domicilié à Deinze, en tant que suppléant de monsieur Luc VANDEWALLE;
- Madame An HERMANS, domiciliée à Louvain, en tant que suppléante de monsieur Petrus VAN TITTELBOOM.

Art. 3. Sont nommés en leur qualité de membres d'organisations compétentes en matière de politique des seniors actives dans la région de langue française :

1° comme membres effectifs :

- Monsieur André BERTOUILLE, domicilié à Tournai;
- Monsieur Luc JANSEN, domicilié à Waremmes;
- Monsieur Philippe ANDRIANNE, domicilié à Chastre;
- Monsieur Guy SANPO, domicilié à Marcinelle;
- Madame Jeannine MARTIN, domiciliée à Heusy;
- Monsieur Daniel VAN DAELE, domicilié à Gerpinne;
- Monsieur Jean Marie DEHEYN, domicilié à Forest;
- Monsieur Thierry MONIN, domicilié à Jemeppe-sur-Sambre;

2° comme membres suppléants :

- Madame Corinne ROSIER, domiciliée à Flobecq, en tant que suppléante de monsieur André BERTOUILLE;
- Monsieur Michel ROSENFELDT, domicilié à Frameries, en tant que suppléant de monsieur Luc JANSEN;
- Madame Caroline COUTREZ, domiciliée à Ophain, en tant que suppléante de monsieur Philippe ANDRIANNE;
- Madame Chantal COLEMONT, domiciliée à Liège, en tant que suppléante de monsieur Guy SANPO;
- Monsieur Alain QUAIRIAT, domicilié à Woluwe-Saint-Etienne, en tant que suppléant de madame Jeannine MARTIN;
- Monsieur Sergio RAVINCI, domicilié à Dour, en tant que suppléant de monsieur Daniel VAN DAELE;
- Monsieur Serge DEMORTIER, domicilié à Forrières, en tant que suppléant de monsieur Jean Marie DEHEYN;
- Madame Evelyne DEWEZ, domiciliée à Court-Saint-Etienne, en tant que suppléante de monsieur Thierry MONIN.

Art. 4. Sont nommés en leur qualité de membres d'organisations compétentes en matière de politique des seniors actives dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale :

1° comme membres effectifs :

- Madame Isabelle CAPIAUX, domiciliée à Watermaal-Boitsfort;
- Monsieur Michel WUYTS, domicilié à Ixelles;

2° comme membres suppléants :

- Monsieur Johan TRUYERS, domicilié à Brages, en tant que suppléant de madame Isabelle CAPIAUX;
- Madame Marie-Jeanne DESCHUYTENEER, domiciliée à Biévène, en tant que suppléante de monsieur Michel WUYTS.

Art. 5. Sont nommées en leur qualité de membres d'organisations compétentes en matière de politique des seniors actives dans la région de langue allemande :

1° comme membre effectif :

- Madame Sabine GÖSSING, domiciliée à Paifve;

2° comme membre suppléant :

- Madame Helga SACHER-RAMAKERS, domiciliée à Eupen, en tant que suppléante de madame Sabine GÖSSING.

Art. 6. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Art. 7. Le ministre qui a les Pensions dans ses attributions et le ministre qui a les Affaires sociales dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 7 juillet 2017.

PHILIPPE

Par le Roi :

La Ministre des Affaires sociales,

M. DE BLOCK

Le Ministre des Pensions,

D. BACQUELAINE